



**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU JEUDI 3 FEVRIER 2022 A 17 H 15
CONVOCAATION**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération qui se tiendra :
IFCE - Avenue de l'ENE - Saint Hilaire Saint Florent, aux date et heure indiquées, ci-dessus.

Institution et fonctionnement

- 1 - Changement de représentation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au sein de la Société d'Economie Mixte locale Agglo-Environnement (SEMA-E)
- 2 - Composition de la commission Filières bois et équestre - GIP - Itinérance équestre
- 3 - Représentants de la Communauté d'Agglomération dans les Sociétés Publiques Locales (SPL) élus Présidents de ces SPL - Indemnités - Modification

Finances

- 4 - Agence France Locale : garantie 2022 - Délibération cadre
- 5 - Garantie d'emprunt - Association AAPIJ - Réparation et sécurisation du Domaine "La Gazelle" - Vaudelnay - Renouvellement de l'engagement
- 6 - Garantie d'emprunt - Association ALAHMI - Restructuration du Foyer Les Logis du Bois - Vernantes - Renouvellement de l'engagement
- 7 - Garantie d'emprunt - OPH Saumur Habitat - Construction de 12 logements "Résidence Abbé Penot" au 5 rue Guy Doussard - Saumur
- 8 - Garantie d'emprunt - OPH Saumur Habitat - Construction en VEFA de 12 logements "Ilot du moulin" rue de la Cohue - Gennes-Val-de-Loire (Gennes)

Habitat

- 9 - Règlement communautaire des aides financières au logement - hébergement : Aide au financement des travaux des logements temporaires

Eau et assainissement

- 10 - Mission confiée à la SAFER en vue de l'acquisition de parcelles situées dans le périmètre de protection rapproché sensible du captage de la Fontaine Bourreau à Montreuil-Bellay
- 11 - Service public de l'assainissement collectif de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire : Modification des statuts de la régie à autonomie financière, sans personnalité morale et désignation des représentants du Conseil d'exploitation
- 12 - Service public de l'eau potable de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire : Modification des statuts de la régie à autonomie financière, sans personnalité morale et Désignation des représentants du Conseil d'exploitation

Environnement - Gestion des milieux aquatiques et biodiversité

- 13 - Approbation des modifications statutaires du Syndicat Intercommunal de la Losse et de ses Affluents et désignation des représentants

Environnement - Prévention des risques naturels et technologiques

- 14 - Adhésion de la Communauté de communes du Val d'Amboise à l'Etablissement Public Loire
- 15 - Convention de financement des travaux de fiabilisation de la digue de l'Authion

Compte-rendu des décisions

- 16 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau, le Président de la CASVL et état des marchés

Saumur, le 24 janvier 2022
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la présente convocation.

NOTA : La présence des conseillers aux séances du Conseil d'Agglomération est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).